

Décision

Générale

colonial

Décision n° 52-223-1915 Mouvements

n° 52-223-1915

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

25 mai 1915

Numéro JO

n° 223 du 31/05/1915

Date du numéro

31 mai 1915

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de trois mois, à passer à la Réunion, a été accordé à M. Derand, Com mis Principal des Secrétariats Généraux des Colonies, avec autorisation de faire usage des eaux thermales de Salazie et de prendre passage en 2ème classe avec sa femme et ses trois enfants âgés respectivement de 20 ans, 11 ans et 7 ans, sur le paquebot des Messageries Maritimes attendu à Djibouti fin Mai 1915.